

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

4 SEPTEMBRE 2018

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis tenue le 4 septembre 2018 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Guy Bernatchez, maire
Mark Boucher, conseiller au poste # 1
Dany Bergeron, conseiller au poste # 2
Sylvie Mercier, conseillère au poste # 3
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5
Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Guy Bernatchez, maire.

Sont également présentes:
Suzanne Roy, d.g. et secrétaire-trésorière
Diane Gaumont, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 6 août 2018
 - b. Séance extraordinaire du 16 août 2018
4. Acceptation des dépenses
5. Asphaltage rues municipales – Mandat de contrôle des matériaux granulaires
6. Mur de soutènement Chemin du Portage / Construction R.J. Bérubé – Libération de la garantie de travaux
7. AIRRL – Chemin du Portage -Directive de chantier – C-03 / C-04 / C-05
8. Rétropelle JCB 214S – Résultat de l'appel d'offres public et autorisation de vente
9. Club des 50 ans et + de Mont-Louis – Location de locaux 2018-2019
10. Code d'éthique et déontologie des employés municipaux
 - a. Présentation d'un projet de règlement
 - b. Avis de motion
11. MAMOT – Appel de projet s- Chargé de projets / coordonnateur
12. Demandes diverses :
 - a. CDSMML – Projet tyrolienne Mont-Louis
 - b. Dominic Levesque – Compensation monétaire pour servitude de drainage
13. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
14. Période de questions
15. Levée de la session

174-09-2018 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mark Boucher,
Appuyé par Renaud Robinson,
et résolu à l'unanimité des conseillers :
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu les procès-verbaux des sessions suivantes :

Séance ordinaire du 6 août 2018
Séance extraordinaire du 16 août 2018

175-09-2018 Sur proposition de Renaud Robinson, appuyée de Sylvie Mercier, le procès verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018 est adopté tel que rédigé.

176-09-2018 Sur proposition Stéphane Cleary, appuyé de Dany Bergeron, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 août 2018 est adopté tel que rédigé.
Proposition adoptée.

177-09-2018 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer pour un total général de	107 690.35 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	38 771.18 \$
Comptes payés, pour un total général de	7 680.98 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.
Proposition adoptée.

178-09-2018 ASPHALTAGE DE RUES MUNICIPALES – MANDAT DE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX GRANULAIRES

Considérant que les travaux concernant la réfection de la 1^{ère} Rue Est, 3^e Rue Est et une section de la 2^e Avenue Est ont été accordés à Entreprises Mont-Sterling inc.;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde le mandat de contrôle qualitatif des matériaux à Englobe Corp. pour la somme de 2140,83\$, taxes incluses tel que plus amplement décrit à l'offre de services professionnels du 24 août 2018.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis possède les crédits budgétaires pour la dépense autorisée dans la présente résolution au poste 5915800 Fonds éolien.

Le Conseil affecte à la réduction des crédits en provenance du Fonds Éolien toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par la présente résolution.

Proposition adoptée.

179-09-2018 MUR DE SOUTÈNEMENT CHEMIN DU PORTAGE / CONSTRUCTION R.J. BÉRUBÉ – RÉCEPTION DÉFINITIVE ET LIBÉRATION DE LA GARANTIE DES TRAVAUX (projet ARPO # 17263-1)

Considérant que le certificat de réception provisoire des travaux de réfection du mur de soutènement du Chemin du Portage – secteur Gros-Morne réalisés par Construction R.J. Bérubé inc. a été accepté le 2017-09-05 ;

Considérant qu'il est requis de procéder à la libération de la retenue de garantie résiduelle de 5 % soit un montant de 15 106,97 \$, taxes incluses ;

Considérant que l'ingénieur chargé du projet a produit un certificat de réception définitive des travaux et recommandé la libération de la retenue de garantie ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte le décompte progressif des travaux #2 rév.1 et autorise la libération de la retenue de garantie de 15 106,97 \$ en faveur de Construction R.J. Bérubé inc.

Proposition adoptée.

180-09-2018 AIRRL 2017-347 – CHEMIN DU PORTAGE – DIRECTIVE DE CHANTIERS C-03

Considérant qu'une nouvelle directive de chantier a été émise durant la réalisation des travaux de réfection du Chemin du Portage par Excavation D.L. inc. sous le # C-03;

Considérant que la directive concerne les changements suivants :

C-03 : Les stations de référence pour l'implantation des ouvrages sont 300 mm trop hautes.

L'entrepreneur assume les frais d'ingénierie pour la modification des plans et profils des travaux. Le montant du marché et le délai d'exécution seront inchangés.

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyée de Claude Bélanger,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la directive de chantier C-03.

Proposition adoptée.

181-09-2018 AIRRL 2017-347 – CHEMIN DU PORTAGE – DIRECTIVE DE CHANTIERS C-04

Considérant qu'une nouvelle directive de chantier a été émise durant la réalisation des travaux de réfection du Chemin du Portage par Excavation DL sous le # C-04;

Considérant que la directive concerne les changements suivants :

C-04 : Ajouter un revêtement de protection à la sortie d'un ponceau où la pente devient plus abrupte.

Le montant du marché sera augmenté de 2680,52 \$. Les quantités réelles exécutées seront payables.

Sur proposition de Stéphane Cleary,
Appuyée de Dany Bergeron,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la directive de chantier C-04.

Proposition adoptée.

182-09-2018 AIRRL 2017-347 – CHEMIN DU PORTAGE – DIRECTIVE DE CHANTIERS C-05

Considérant qu'une nouvelle directive de chantier a été émise durant la réalisation des travaux de réfection du Chemin du Portage par Excavation DL sous le # C-05;

Considérant que la directive concerne les changements suivants :

C-05 : Monsieur Boisjoli, propriétaire du terrain, a déposé une déclaration écrite signée devant témoin en date du 28 août 2018 exigeant de déplacer la clôture de protection prévue au chaînage 0+105 du fossé de décharge jusqu'au chaînage 0+075 afin de ne pas obstruer son champ de vision. Ce dernier a convenu de l'emplacement sur le terrain et accepte que la géométrie de la clôture demeure inchangée et que tous les détails aux plans s'appliquent toujours.

Toutefois, le consultant recommande de maintenir la clôture à l'endroit montré aux plans. La présente demande de modification origine d'un refus catégorique du propriétaire.

Le montant du marché sera inchangé, toutefois, le refus du propriétaire a retardé le délai d'exécution prévue au contrat et obligé le sous-traitant à reprendre les travaux à une date ultérieure.

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la directive de chantier C-05 à la demande du propriétaire du terrain.
Proposition adoptée.

183-09-2018 RÉTROPELLE JCB 214S—RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC

Considérant que le Centre de services partagés a publié l'appel d'offres pour la vente de la rétropelle JCB 214S ;

Considérant que l'appel d'offres 18-0245 s'est terminé le 22 août 2018 ;

Considérant que la mise est de 23 685 \$ remporté par «Les excavations Marc Rousseau», le seul soumissionnaire ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Mark Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'adjudication de la Rétropelle JCB 214S par le Centre de Services partagés à Excavations Marc Rousseau au montant de 23 685 \$. La directrice générale et/ou le maire sont autorisés à signer tous documents relatifs à la vente.
Proposition adoptée.

184-09-2018 CLUB DES 50 ANS ET + DE MONT-LOUIS – LOCATION DE LOCAUX 2018-2019

Considérant qu'une rencontre conjointe s'est tenue en mai dernier afin de permettre l'expression des attentes du Club des 50 ans et + et de la Municipalité ;

Considérant que les discussions ont permises de modifier les conditions de location à la satisfaction des parties ;

Considérant que le projet a été soumis aux membres du Conseil avant adoption ;

Sur proposition de
Appuyée de
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve le protocole d'entente soumis en date du 4 septembre 2018 et autorise le maire Guy Bernatchez et la directrice générale et secrétaire-trésorière Suzanne Roy à signer le dit protocole afin d'établir les modalités d'utilisation des locaux du Centre Judes Drouin pour la tenue des activités régulières du Club des 50 ans et + de Mont-Louis.

Proposition adoptée.

185-09-2018 CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement numéro 281-2018 intitulé Code d'éthique et de déontologie révisée des employés de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis est présenté par le conseiller Claude Bélanger ;

Ce projet de règlement énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés. La première version ayant été adopté en 2012 et révisé en 2016.

La nouvelle modification prévoit que le code doit établir des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la municipalité peut identifier.

**186-09-2018 CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Claude Bélanger que le règlement révisant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis sera adopté lors de la séance ordinaire du mois d'octobre 2018.

187-09-2018 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MAMOT – APPEL DE PROJET ET SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTE CHARGÉ DE PROJETS/COORDONNATEUR

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis souhaite participer à l'appel de projets *pour la mise en commun d'équipements d'infrastructures de services ou d'activités en milieu municipal du MAMOT* ;

Considérant que le projet de diagnostic et d'étude d'opportunité/de faisabilité vise à s'adjoindre une ressource externe pour agir à titre de responsable dans le domaine de la Sécurité civile

Considérant que les Municipalités de Rivière-à-Claude et Mont-Saint-Pierre adhèrent au projet mis de l'avant par la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis dans le cadre de l'appel de projets 2018-2019 lancé par le MAMOT pour la *Mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal*;

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a été désignée mandataire par ses pairs pour faciliter la gestion des activités;

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyée de Dany Bergeron,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis :

- ✓ Autorise le dépôt auprès du MAMOT du formulaire de présentation du projet Préparation générale aux sinistres – Sécurité publique - année 2018-2019 pour un montant de 26 498 \$ et d'une aide financière totale de 50 % soit 13 249 \$;
- ✓ accepte le mandat de ses pairs l'autorisant à déposer la demande d'aide financière;
- ✓ autorise le maire Guy Bernatchez et la directrice générale & secrétaire-trésorière Suzanne Roy à signer tout document dans le cadre d'appels de projets déposés auprès du MAMOT.

Proposition adoptée.

Le conseiller Dany Bergeron, ayant déposé la demande au Conseil à l'intention d'Hydro-Québec, déclare qu'il peut y avoir apparence de conflit d'intérêts et se retire des délibérations (préséance et séance du Conseil)

188-09-2018 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS – PROJET TYROLIENNE MONT-LOUIS – MODIFICATION À LA LIGNE DE DISTRIBUTION D'HYDRO-QUÉBEC

Considérant que la Corporation de Développement Saint-Maxime-du-Mont-Louis (CDSMML) demande une modification à la ligne de distribution d'Hydro-Québec dans le secteur de la Rue de la rivière à Mont-Louis (amont et aval du # 233, rue de la Rivière) afin de permettre la construction d'une tyrolienne avec point de départ au site de la Croix ;

Considérant que cette modification ne causerait aucun désagrément aux utilisateurs actuels du service électrique mais restreindrait l'ajout de charges supplémentaires en aval ;

Considérant que la Municipalité doit confirmer que d'autres constructions ne

se feront pas en aval du dernier client alimenté et qu'il n'y a pas de projets de développements en cours ou prévisibles

Considérant que le projet de construction d'une tyrolienne par la CDSMML suscite un vif intérêt pour le développement touristique et économique de notre Municipalité ;

Considérant que ce projet d'envergure crée un maillon supplémentaire dans la chaîne permettant l'avancement du développement touristique et économique de notre Municipalité ;

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyée de Claude Bélanger,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis confirme qu'à sa connaissance aucun projet de développement domiciliaire ou autres n'est connu ou prévisible en date de la présente dans le secteur de la Rue de la Rivière visé.

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis est favorable à la modification du réseau électrique sur la Rue de la Rivière à Mont-Louis afin de permettre la continuité du projet de construction d'une Tyrolienne.
Proposition adoptée.

189-09-2018 DOMINIC LÉVESQUE – COMPENSATION FINANCIÈRE POUR SERVITUDE DE DRAINAGE

Considérant que les travaux de réfection d'une section du Chemin du Portage ont engendré une perte de terrain du propriétaire Dominic Levesque ;

Considérant que l'ampleur des travaux de drainage exécutés se sont avérés plus important que la demande municipale et l'autorisation obtenue verbalement ;

Considérant que Monsieur Levesque se considère brimé par l'utilisation municipale de la servitude de drainage et demande une compensation monétaire de sept mille dollars (7 000\$) ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde un montant de 7000 \$ à Monsieur Lévesque à titre de compensation financière pour utilisation de sa propriété. Le versement d'un montant de 3500 \$ est autorisé conditionnellement au paiement des arrérages de taxes municipales. et le solde de 3500 \$ sera remis lors de la signature d'une servitude réelle et perpétuelle.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits pour la présente dépense au poste 03 31000 Affect. Activités d'investissements.
Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

190-09-2018 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Renaud Robinson, appuyée de Claude Bélanger, la séance est levée.

Guy Bernatchez, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Guy Bernatchez, maire